

Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 17 octobre 2018 à 18 heures 45 -
Sausheim (siège)

Sur convocation du 11 octobre 2018 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 17 octobre 2018 à 18 heures 45, dans la grande salle de réunion de son siège, à Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Mathieu **HAUSS**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

Monsieur Bernard **THIERY**

Ont donné procuration :

Monsieur Pierre **FISCHESSER** à Monsieur Bernard **RAPP**
Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Charles **KREMPPER**
Monsieur Romain **SCHNEIDER** à Monsieur Ludovic **HAYE**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 septembre 2018
2. Renouvellement des contrats d'assurance – résultat de la consultation – attribution des marchés – autorisation de signer
3. Construction du nouveau siège du syndicat – vente des locaux actuels de l'atelier mécanique – approbation du prix de cession – autorisation d'alléner
4. Rénovation de la toiture et installation de panneaux solaires photovoltaïques au centre technique municipal de Sausheim (marché n° 31007/2010/30) – modification de la forme juridique d'une entreprise – approbation de l'avenant de transfert – autorisation de signer
5. Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Ile Napoléon – résultat de la consultation d'entreprises organisée suite à défaillance du titulaire du lot n° 8 – attribution du marché de travaux – autorisation de signer
6. Rixheim – aménagement d'une liaison cyclable entre les rues Victor Hugo et de Battenheim, prolongement du trottoir rue de la Forêt Noire – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
7. Rixheim – aménagement de deux arrêts de bus rue de l'Ile Napoléon (RD 201) – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer
8. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 45. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que la presse et les services du syndicat.

Après avoir donné lecture des procurations, M. le président passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 septembre 2018

Le procès-verbal du comité syndical du 12 septembre 2018 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 12 septembre 2018.

Point n° 2 : Renouvellement des contrats d'assurance – résultat de la consultation – attribution des marchés – autorisation de signer

Dans la perspective du renouvellement des contrats d'assurance du syndicat de communes de l'Ile Napoléon, une mission d'audit et de conseil en assurances avait été attribuée le 13 février 2018 à la société Arima Est d'Entzheim (67).

Sur la base du dossier de consultation élaboré par ce prestataire, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme d'achat public le 10 juillet 2018 et a fait l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales. La date limite de remise des offres était fixée au 20 août 2018 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des dossiers reçus en réponse, examinés par la commission MAPA le 9 octobre 2018, aboutissent aux résultats suivants :

Lot	Objet	Candidat	Offre (montant annuel)	Variation prime actuelle
1	Dommages aux biens	Groupama	0,34€/m² HT	-32,94%
2	Responsabilité civile et protection juridique	Groupama		
		RC	0,19% (masse salariale) 927,16€ HT	-71,64%
		PJ	536,77€ HT	-22,82%
3	Véhicules	Groupama		
		Base	3 860,00€ TTC	-22,97%
		Bris machine	561,80€ TTC	Option non souscrite
4	Protection fonctionnelle	Groupama	133,53€ TTC	-47,30%

La durée des marchés sera de quatre années à compter du 1^{er} janvier 2019. Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits à l'article 616 du budget primitif 2019.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;***
- ***Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;***
- ***Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec la société retenue.***

Point n° 3 : Construction du nouveau siège du syndicat – vente des locaux actuels de l'atelier mécanique – approbation du prix de cession – autorisation d'aliéner

Par délibération du 20 mars 2013, le comité syndical avait approuvé l'acquisition d'un local sis 5 rue Alcide de Gaspéri à Sausheim, pour y disposer les installations techniques, équipements et outillages de l'atelier mécanique du syndicat.

Avec la construction du nouveau siège et le regroupement, sur le même site, rue de l'Étang à Sausheim, de tous les services du SCIN, il n'est aujourd'hui plus nécessaire de conserver cet immeuble. Une prospection a donc été engagée, en interne, pour trouver un acquéreur.

La société Alsaceorthopédie, qui occupe le local mitoyen, s'est montrée intéressée ; elle a fait une proposition d'achat, à la valeur fixée par le service des domaines, soit 180 000,00 € HT (cf. document en annexe). S'agissant d'une transaction négociée directement avec l'acheteur, il n'y a pas de frais d'agence, les taxes et émoluments du notaire restant à la charge de ce dernier.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte de l'avis des domaines du 16 juillet 2018, fixant la valeur vénale du bien considéré à 180 000,00 € HT ;
- Approuve l'aliénation de ce bien au profit de la société Alsaceorthopédie, sise rue Alcide de Gaspéri à Sausheim, aux conditions précitées ;
- Autorise M. le président à prendre toute décision et à signer tous documents à l'effet des présentes, y compris l'acte notarié emportant cession de propriété.

Point n° 4 : Rénovation de la toiture et installation de panneaux solaires photovoltaïques au centre technique municipal de Sausheim (marché n° 31007/2010/30) – modification de la forme juridique d'une entreprise – approbation de l'avenant de transfert – autorisation de signer

Suite à l'assemblée générale du 23 décembre 2015, la société Dalkia a effectué un apport partiel d'actifs à la société Ecotral SA, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation de toiture et d'installation de panneaux solaires photovoltaïques au centre technique municipal de Sausheim.

À cette même occasion, un changement de dénomination sociale a été acté. La société Ecotral SA est en effet devenue la société ES Services Énergétiques depuis le 1^{er} janvier 2016.

Juridiquement, ces changements statutaires sont assimilés à une modification du titulaire du marché et nécessitent un avenant de transfert afin de solder les créances restant encore dues. Cette formalité n'a aucune incidence sur le montant définitif du marché.

Le projet d'avenant est annexé à la présente.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les termes de l'avenant susmentionné ;
- Autorise M. le président à signer ce document et à mandater les sommes restantes.

Point n° 5 : Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Île Napoléon – résultat de la consultation d'entreprises organisée suite à défaillance du titulaire du lot n° 8 – attribution du marché de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 12 juillet 2017, le comité syndical attribuait à l'entreprise La Solution de Vieux-Thann le lot n° 8 – menuiserie extérieure aluminium / stores / porte de garage de l'opération de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Île Napoléon à Sausheim.

Cette dernière, en redressement judiciaire depuis le 3 mai 2018, n'a pas achevé les travaux figurant à son marché, malgré de nombreux rappels écrits de la part de la direction de chantier (OPC, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage).

Dans l'espoir ne pas perturber davantage le calendrier général de réalisation de l'opération, l'entreprise vient d'être mise en demeure, par courrier recommandé, d'achever les différents travaux lui incombant. Si ces derniers ne devaient pas être exécutés à la date indiquée, le marché sera résilié pour faute, conformément à l'article 46.3 du CCAG travaux.

En parallèle, et afin d'anticiper la probable défection de la part de l'entreprise, une nouvelle consultation d'entreprises a été organisée pour le lot considéré.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 7 septembre 2018, fixant la date limite de remise des offres au 2 octobre 2018 à 11 heures. Le dépouillement et l'analyse de la seule offre reçue en réponse, examinée par la commission MAPA le 9 octobre 2018, aboutit à la proposition suivante :

Lot n° 8 : menuiserie extérieure aluminium / stores / porte de garage

Entreprise Kleinhenny Raymond d'Illzach pour un montant de 86 386,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA, sous réserve de l'inexécution, à leur échéance, par la société La Solution, des prestations objets de la mise en demeure ;*
- *Autorise M. le président à signer et exécuter le marché de travaux avec l'entreprise retenue.*

Point n° 6 : Rixheim – aménagement d’une liaison cyclable entre les rues Victor Hugo et de Battenheim, prolongement du trottoir rue de la Forêt Noire – résultat de la consultation d’entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer

La ville de Rixheim souhaite réaliser d’une part, une jonction cyclable entre la rue Victor Hugo et la rue de Battenheim et, d’autre part, prolonger le trottoir rue de la Forêt Noire entre l’allée Vaclav Havel et la rue de Battenheim.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d’œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l’ensemble de ces travaux à 70 000,00 € HT, hors frais annexes.

Une consultation d’entreprises a donc été organisée sur la base de ce programme.

Le dépouillement et l’analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 9 octobre dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot n° 1 : voirie

Entreprise TP du Vignoble de Rouffach pour un montant de 62 747,25 € HT

Lot n° 2 : éclairage public

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 11 250,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte des résultats de la consultation, tels que ci-dessus détaillés ;*
- *Décide d’attribuer les marchés conformément aux propositions de la commission MAPA ;*
- *Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés considérés, avec les entreprises retenues.*

Point n° 7 : Rixheim – aménagement de deux arrêts de bus rue de l’Ile Napoléon (RD 201) – résultat de la consultation d’entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer

La commune de Rixheim a chargé le SCIN de procéder aux travaux de réaménagement des rues du Canal et du Dépôt ; à l’issue de ceux-ci, la circulation s’y fera en sens unique.

Préalablement au démarrage de l’opération, il convient d’aménager deux nouveaux arrêts de bus, accessible aux personnes à mobilité réduite, rue de l’Ile Napoléon (RD 201)

en lieu et place de ceux supprimés, l'itinéraire de la ligne 22 étant modifiée dans le cadre des travaux de réaménagement des voiries précitées.

Les services techniques du syndicat, dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre ont évalué ces travaux à 60 000,00 € HT.

Une consultation d'entreprises a été organisée sur la base de ce programme.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 9 octobre dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique : voirie

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 53 852,50 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;*
- *Autorise M. le président à signer et exécuter le marché de travaux avec l'entreprise retenue.*

Point n° 8 : Divers

La date du prochain **comité syndical** est fixée au **mercredi 28 novembre 2018** à **18 heures 30**, dans la salle polyvalente de **Dietwiller**. Elle sera précédée d'une **réunion de bureau**, à **18 heures**. Les invitations et convocations seront adressées aux délégués dans les délais habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15
Sausheim, le 17 octobre 2018



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction Départementale des Finances Publiques du haut Rhin
Division Missions Domaniales
Pôle Évaluation Domaniale
Cité administrative Bât J – 3, Rue Fleischhauer
68026 COLMAR CEDEX
☎ : 03.89.24.85.68
ddfip68.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Mulhouse, le 16 / 07 / 2018

POUR NOUS JOINDRE :

Enquêteur :
Pierre REMY, Inspecteur des Finances Publiques,
☎ : 03.89.32.77.36
Réception sur rendez-vous
Courriel : pierre.remy1@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2018 – 300 V 0428

Le Directeur des Finances Publiques du Haut-Rhin

à

Syndicat de Communes de l'Île Napoléon
9 Rue Konrad Adenauer
CS 20002
68393 SAUSHEIM Cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : LOCAL PROFESSIONNEL.

ADRESSE DU BIEN : 5 RUE ALCIDE DE GASPÉRI - 68300 SAUSHEIM

VALEUR VENALE : 180 000 €

1 – SERVICE CONSULTANT

Syndicat de Communes de l'Île Napoléon

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Stéphanie **KREBER**

Référence : **SK/2018.**

2 – Date de consultation :

30 mai 2018

Date de réception :

31 mai 2018

Date de visite :

10 juillet 2018

Date de constitution du dossier « en état » :

10 juillet 2018

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Estimation de la valeur vénale d'un local professionnel dans l'optique de sa cession.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune de : SAUSHEIM

Section	Parcelle	Adresse	Lot
12	362	5 Rue Alcide de Gaspéri	4

Local d'activité récent en bon état d'une surface de **189,30 m²**, composé d'une entrée, d'un bureau, de toilettes (avec douche, WC et lavabo), d'un atelier et d'un espace de stockage avec deux portes sectionnelles en PVC à l'arrière (une manuelle et une motorisée), situé dans la zone d'activité d'Actipolis III, à proximité immédiate des axes autoroutiers A 35 et A 36.

Bâtiment édifié en béton, agglos, bardage double peau avec isolation, toiture bac acier, chauffage individuel au gaz avec aérotherme, chauffage électrique dans la partie bureau. Fenêtres alu double vitrage.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire présumé : Syndicat de Communes de l'Île Napoléon.

CF Livre Foncier de **SAUSHEIM**.

Situation d'occupation : bien estimé libre à la vente.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone du **UXa** PLU de **SAUSHEIM**

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Compte tenu de la nature des biens à évaluer, de leur situation, de leurs caractéristiques ainsi que des éléments d'appréciation dont dispose France Domaine sur le marché local de biens comparables, ceux-ci peuvent être estimés **libres et hors taxes à : 180 000 €**.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

1 an.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques

L'Inspecteur des Finances Publiques

Pierre REMY



AVENANT DE TRANSFERT

- Vu** le procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 23 décembre 2015 de la société ECOTRAL SA ;
- Vu** la délibération du comité syndical du SCIN du 17 octobre 2018 autorisant le président à signer le présent avenant ;

1. Parties

- L'acheteur public :

Syndicat de communes de l'Ile Napoléon
9, avenue Konrad Adenauer - CS - 20002
68393 Sausheim Cedex

- Le titulaire :

Société ECOTRAL SA
26, boulevard du Président Wilson
67000 Strasbourg

2. Objet

Suite à l'assemblée générale du 23 décembre 2015, la société DALKIA a effectué un apport partiel d'actifs à la société ECOTRAL SA.

A cette même occasion, un changement de dénomination sociale a été acté. La société ECOTRAL SA devient la société ES SERVICES ENERGETIQUES, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Juridiquement, ces changements statutaires sont assimilés à une modification du titulaire du marché et nécessitent un avenant de transfert afin de solder les créances restant encore dues.

3. Contrat concerné

Le contrat concerné par le présent avenant est le suivant :

- Marché de maîtrise d'œuvre – Rénovation de la toiture et installation de panneaux solaires photovoltaïques au centre technique municipal de Sausheim (n° 31007/2010/30)

4. Modifications

La société ES SERVICES ENERGETIQUES, sise au
26, boulevard du Président Wilson
67000 STRASBOURG
Numéro SIRET : 322 791 393 00042

est substituée dans l'ensemble des droits et obligations découlant du contrat visé à l'article 3 du présent avenant, à

La société ECOTRAL SA, sise au
26, boulevard du Président Wilson
67000 STRASBOURG
Numéro SIRET : 322 791 393 00083

5. Autres dispositions

Toutes les autres dispositions contenues le contrat précité restent inchangées.

6. Litiges

Tous les litiges relatifs à l'exécution du présent avenant relèvent de la compétence exclusive du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Sausheim, le

Pour la société ES SERVICES
ENERGETIQUES,

Pour le SCIN,